

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le règlement suivant :

N° 24-004 Règlement modifiant le Règlement instaurant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec (PHAQ-Rimouski)

2. Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec, le 15 avril 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur à la date de l'approbation par la Société d'habitation du Québec, soit le 15 avril 2024.
4. Le règlement peut être consulté de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - b) par courriel, en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

FAIT À RIMOUSKI, CE 25 AVRIL 2024

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière